



## Fuite d'eau - Location

-----  
Par elfre

Bonjour,

Je voudrais avoir des conseils concernant ma situation actuelle. Voilà presque 1 an que je suis dans un appartement récent (moins de 3 ans) et depuis + de 6 mois, je me bataille avec mon agence de location pour que je puisse vivre dans un logement décent.

Depuis plus de 6 mois, je me retrouve à CHAQUE jour de pluie avec une inondation de mon appartement, nuisant à mes propres meubles qui s'abîment mais aussi de la partie "cuisine" qui sont des meubles de l'appartement. Après de nombreux forcing, l'agence a dénié faire venir des professionnels qui se renvoient la balle, mais le résultat reste le même, les inondations continuent. L'eau sort d'un tuyau qui passent dans la chaudière (et qui se dégrade aussi quotidiennement)

Je me retrouve à devoir anticiper chaque jour et mettre une bassine pour éviter le dégâts des eaux. L'agence devait faire venir en URGENCE un professionnel depuis le mois d'avril et aucun retour depuis. Nous avons envoyé une lettre recommandée avec accusé de réception stipulant que l'appartement devenait invivable (très humide, inondation) Résultat : Depuis plus d'un mois la lettre a été livrée mais aucune réponse de leur part.

La propriétaire est aussi au courant (car je l'ai contacté) mais je pense qu'elle ne réagit pas étant donné qu'elle à son loyer à la fin du mois.

Nous ne savons plus quoi faire, l'agence ne répond plus, la propriétaire ne semble pas être intéressée par ce problème, mais moi je subie en vidant tous les jours des bassines de + de 5 litres d'eau (par jour!!!), et à vivre dans un appartement très humide, avec un chaudière qui est entrain de dépérir, sans parler des meubles qui commencent à moisir et des mes biens matérielles qui s'abîment. Si j'arrête mes efforts, l'appartement va subir un grave dégât des eaux, et je ne veux pas que cela se retourne contre moi.

Etant en CDI en période d'essai récente, je ne peux même pas partir vite de cet appartement car aucune agence de location n'accepte de dossier en période d'essai, je suis donc obligée de vivre dans une piscine sans aucune empathie et action de la part des autres parties du bail.

Comment faire ? Quels sont les recours possibles ?

Merci d'avance,

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Que dit votre assureur ?

Avez-vous envoyé une mise en demeure au propriétaire ?

Sinon il est grand temps de le faire, par courrier RAR.

Ensuite vous pourrez saisir le tribunal.

NB: l'agence ne fera rien puisqu'elle est seulement gestionnaire = encaisser le loyer.

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31699]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31699  
[/url]